

### **Accessibilité à la supervision de droits d'accès dans Lanaudière**

**Lanaudière, octobre 2022**, La Table Régionale des Organismes Communautaires Familles de Lanaudière (TROCF) dénonce le manque d'accès au service des visites supervisées pour les familles lanaudoises. La demande à la hausse, exigée par la Direction de la protection de la jeunesse et par la Cour Supérieure, ajoute de la pression sur une liste d'attente déjà bien garnie. Le financement insuffisant empêche d'offrir une couverture raisonnable sur tout le territoire aux familles lanaudoises.

Actuellement, l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM), membre de la TROCF, réussit à offrir trois (3) points de services dans la région de Lanaudière, soit à Charlemagne, à St-Lin-Laurentides et à Joliette, malgré un financement anémique. Au total, seulement 65-70h par semaine de supervision de droit d'accès (SDA) peuvent être offertes dans l'ensemble des trois points de services. Grâce aux efforts soutenus de l'ACFM, ce sont plus de 137 familles qui ont pu y avoir accès en 2020-2021. Malheureusement, ce n'est pas suffisant pour répondre à toutes les demandes de manière efficiente. Plus de 19 familles ont obtenu moins de 5 contacts dans les 3 premiers mois de service ! Normalement, les contacts devraient avoir lieu à une fréquence d'une visite par semaine ou par deux semaines.

« Les organismes communautaires autonomes ont porté le financement des services de SDA à même leur financement en appui à la mission globale et par d'autres sources de financement depuis le tout début.<sup>1</sup> » C'est aussi le cas de l'ACFM.

Ce sous-financement cause de graves problèmes pour les familles de Lanaudière. Les listes d'attente empêchent présentement des parents de voir leurs enfants durant plusieurs mois, le manque de points de services à proximité met d'autres parents dans le dilemme : payer leur loyer, épicerie et frais de base ou les frais de transport pour une visite ?

*À titre d'exemple, une famille de St-Michel-des-Saints devra parcourir 105 km pour atteindre le point de service le plus près de chez lui ou une famille de St-Gabriel-de-Brandon, 45 km.*

---

<sup>1</sup> Dominique ROY, Mémoire du RQRSDA- *Supervision des droits d'accès : l'enfant d'abord !* p.19.

L'ACFM dispose d'employées qualifiées, du matériel prêt pour former d'autres intervenants et des possibilités de locaux mais le financement pour embaucher du personnel supplémentaire à un salaire décent qui permettrait de corriger la situation n'est pas au rendez-vous.

En ce moment, ce sont plus de 43 familles qui sont en attente, la fréquence des visites doit être réduite pour être en mesure d'offrir des visites à un maximum de familles et ces données n'incluent pas les demandes de services qui n'ont pas été complétées ou les familles qui n'ont tout simplement pas fait de demandes étant informés du délai d'attente possible !

Pour répondre minimalement aux demandes et être en mesure d'offrir des visites dans un délai raisonnable, il faudrait 1 600 visites supervisées de plus réparties dans l'année, soit l'équivalent de 120 heures par semaine de plus.

Nous demandons donc au gouvernement de prendre action dès maintenant pour le bien être des familles lanaudoises en finançant ce service à la hauteur de 200,000\$ de plus par année de façon récurrente, car les familles utilisant les services de SDA peuvent les nécessiter durant plusieurs années. Par exemple, 63 des 137 familles ayant utilisés les services en 2020-2021 l'ont fait pendant plus de 12 mois.

« Il a été démontré que chaque dollar investi en prévention et en promotion de la santé permet d'économiser 5,60\$ sur les dépenses de soins de santé. Pourtant, à peine 2% du budget de la santé est dédié à la santé publique.<sup>2</sup> »

De plus, comme le Regroupement Québécois des ressources en supervision de droit d'accès (RQRSDA) le recommande, nous recommandons :

- Un investissement majeur en promotion et en prévention afin de réduire la pression sur les services de deuxième et troisième ligne et ainsi mettre l'accent sur des services de proximité ;
- De soutenir les initiatives communautaires avec du financement récurrents ;
- Un rehaussement significatif du financement en appui à la mission globale des organismes communautaires et établir des mécanismes de financement clairs qui respectent l'autonomie de ceux-ci.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Lillianne BERTRAND pour l'Association pour la santé publique du Québec, *Lettre ouverte : réaction au projet de loi du Dr Barette*, septembre 2014, p.1

<sup>3</sup> Dominique ROY, Mémoire du RQRSDA- *Supervision des droits d'accès : l'enfant d'abord!*, p.20-21.

La Trocfl demeure disponible pour participer activement aux solutions !